

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00855

Numéro SIREN : 848 905 758

Nom ou dénomination : MON TERRITOIRE

Ce dépôt a été enregistré le 05/08/2020 sous le numéro de dépôt 9417

Greffes du tribunal de commerce de Montpellier



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 05/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/9417

Déposant :

Nom/dénomination : MON TERRITOIRE

Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique

N° SIREN : 848 905 758

N° gestion : 2019 B 00855



Marc DEBOMY

09BC973BCB09461...

Certifié
conforme à
l'original

MON TERRITOIRE

Numéro SIRET : 84890575800019

Code APE : 6311Z

10 AVENUE DES VERGERS
34670 BAILLARGUES

COMPTES ANNUELS

ARRÊTÉ AU 31/12/2019

SAS ALCAMISI EXPERTISE

Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la région de Montpellier

SIRET : 512 250 077 00041 – APE : 6920Z – TVA intracom. : FR01512250077

150 Rue Maurice Béjart – Immeuble FUTURA – Parc 2000 – 34080 MONTPELLIER

Téléphone : 04 67 42 77 85 - Télécopie : 04 67 42 76 63 - e-mail : alcamisi.expertise@orange.fr



Bilan simplifié

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Néant	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net		
Actif immobilisé					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	3 000	183	2 817		2 817
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	900 000		900 000		900 000
ACTIF IMMOBILISE	903 000	183	902 817		902 817
Actif circulant					
Matières premières, appro. en cours de production					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	90 000		90 000		90 000
Autres créances	8 366		8 366		8 366
Valeurs mobilières de placement					
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	78 154		78 154		78 154
Caisse					
Charges constatées d'avance	547		547		547
ACTIF CIRCULANT	177 068		177 068		177 068
TOTAL GENERAL ACTIF	1 080 068	183	1 079 884		1 079 884

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Néant	Variation
Capitaux Propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)		10 000		10 000
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice		45 196		45 196
Résultat de l'exercice précédent à affecter				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES		55 196		55 196
Dettes				
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées		826 881		826 881
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés		1 406		1 406
Autres dettes		196 400		196 400
Produits constatés d'avance				
DETTES		1 024 688		1 024 688
TOTAL GENERAL PASSIF		1 079 884		1 079 884

Voir l'attestation de l'expert-comptable

SAS ALCAMISI EXPERTISE

Page 4

Compte de résultat simplifié

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Néant	Variation	%
--	---	-------	-----------	---

	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services		150 000		150 000	N/S
Chiffres d'affaires Nets		150 000		150 000	N/S

Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçue				
Autres Produits	782		782	N/S
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	150 782		150 782	N/S
Achats marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats matières premières et autres approvisionnement				
Variation stock matières premières et autres approv.				
Autres achats et charges externes	9 507		9 507	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés	301		301	N/S
Rémunérations du personnel	58 177		58 177	N/S
Charges sociales	22 943		22 943	N/S
Dotations aux amortissements	183		183	N/S
Dotations aux provisions				
Autres charges	16		16	N/S
Total des charges d'exploitation	91 128		91 128	N/S
RESULTAT D'EXPLOITATION	59 654		59 654	N/S

Produits financiers				
Produits exceptionnels				
Charges financières	3 765		3 765	N/S
Charges exceptionnelles				
Résultat avant participation et IS	55 889		55 889	N/S
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	10 693		10 693	N/S
Total des Produits	150 782		150 782	N/S
Total des charges	105 586		105 586	N/S
RESULTAT NET	45 196		45 196	N/S

Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Bilan simplifié détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Néant	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Autres immobilisations incorporelles	3 000	183	2 817		2 817
205000 CONCESSION ET DROITS SIMIL.	3 000		3 000		3 000
280500 AMORT. CONCESSION, DROIT.....		183	-183		- 183
Immobilisations financières	900 000		900 000		900 000
261000 TITRE DE PARTICIPAT° FISCALITE	900 000		900 000		900 000
ACTIF IMMOBILISE	903 000	183	902 817		902 817
Actif circulant					
Clients et comptes rattachés	90 000		90 000		90 000
411000 CLIENTS	90 000		90 000		90 000
Autres créances	8 366		8 366		8 366
425000 ACOMPTES SUR SALAIRES	331		331		331
445660 TVA DED S/ABS	63		63		63
445670 CREDIT DE TVA A REPORTER	421		421		421
445860 ETAT TVA DED S/ F.N.P	51		51		51
467300 ECONOMIE ET TERRITOIRE	7 500		7 500		7 500
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	78 154		78 154		78 154
512100 Banque Caisse Epargne 85-	63 216		63 216		63 216
512200 Banque Dupuy	14 939		14 939		14 939
Charges constatées d'avance	547		547		547
486000 CHARG. CONSTATEES D AVANCES	547		547		547
ACTIF CIRCULANT	177 068		177 068		177 068
TOTAL GENERAL ACTIF	1 080 068	183	1 079 884		1 079 884

Voir l'attestation de l'expert-comptable

SAS ALCAMISI EXPERTISE

Page 8

Bilan simplifié détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Néant	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000) 101300 CAPITAL APPELE VERSE	10 000 10 000		10 000 10 000
Résultat de l'exercice	45 196		45 196
CAPITAUX PROPRES	55 196		55 196
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	826 881		826 881
164000 EMPRUNT 900K~	826 672		826 672
168800 INTERETS COURRUS	209		209
Fournisseurs et comptes rattachés	1 406		1 406
401000 FOURNISSEURS	1 406		1 406
Autres dettes	196 400		196 400
428200 PROV. CONGES PAYES	3 648		3 648
431000 URSSAF	6 382		6 382
437100 CAISSE RETRAITE	4 226		4 226
437800 AUTRES CAISSES	1 106		1 106
438200 CHARGES S/ CONGES PAYES	1 419		1 419
438600 CHARGES A PAYER	352		352
442100 PAS	767		767
444000 ETAT IMPOT S/ BENEFICES	10 693		10 693
445710 TVA COLLECTEE A 20%	15 000		15 000
445810 TVA A REGULARISER	13 842		13 842
467200 FISCALITE ET TERRITOIRE	138 965		138 965
DETTES	1 024 688		1 024 688
TOTAL GENERAL PASSIF	1 079 884		1 079 884

Voir l'attestation de l'expert-comptable

SAS ALCAMISI EXPERTISE

Page 9

Compte de résultat simplifié détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services 706100 PRESTATIONS DE SERVICES		150 000 150 000	150 000 150 000	N/S N/S
Chiffres d'affaires Nets		150 000	150 000	N/S

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018	Variation	%
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Autres Produits 758000 PRODUITS DE GESTION	782 2		782 2	N/S N/S
791000 AVANTAGE EN NATURE VEH.	780		780	N/S
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	150 782		150 782	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approv.				
Autres achats et charges externes 613500 HEBERG. SERVEUR	9 507 840		9 507 840	N/S N/S
616000 ASSURANCES	127		127	N/S
622600 HONORAIRES COMPTABLES	2 423		2 423	N/S
622601 HONORAIRES AVOCATS	2 278		2 278	N/S
627500 FRAIS BANCAIRES	3 839		3 839	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés 631200 TAXE APPRENTISSAGE	301 39		301 39	N/S N/S
631300 FORMATION CONTINUE	262		262	N/S
Rémunérations du personnel 641100 REM. DU PERSONNEL	58 177 42 534		58 177 42 534	N/S N/S
641200 CONGES PAYES	14 137		14 137	N/S
641300 INDEMNITES DIVERSES	1 505		1 505	N/S
Charges sociales 645100 COT. URSSAF	22 943 10 937		22 943 10 937	N/S N/S
645200 CHARG. SOC. S/ CONGES PAYES	5 694		5 694	N/S
645300 COT. AGIRC	3 019		3 019	N/S
645400 COT. ASSEDI	1 611		1 611	N/S
645800 COT. MUTUELLE & PREV.	909		909	N/S
648000 AUTRES CHARGES SOCIALES	773		773	N/S
Dotations aux amortissements 681110 D.A.P IMMO. INCORPORELLES	183 183		183 183	N/S N/S
Dotations aux provisions				
Autres charges 658000 CHARGES DE GESTION	16 16		16 16	N/S N/S
Total des charges d'exploitation	91 128		91 128	N/S
RESULTAT D'EXPLOITATION	59 654		59 654	N/S
Produits financiers				
Produits exceptionnels				
Charges financières 661100 INTERETS S/EMPRUNTS	3 765 3 756		3 765 3 756	N/S N/S
661600 INTERETS BANCAIRES	9		9	N/S
Charges exceptionnelles				
Résultat avant participation et IS	55 889		55 889	N/S

voir l'Attestation de l'expert comptable

SAS ALCAMISI EXPERTISE

Page 11

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018	Variation	%
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices 695000 IMPOT SUR LES BENEFICES	10 693 10 693	✓	10 693 10 693	N/A N/A
Total des Produits	150 782		150 782	N/A
Total des charges	105 586		105 586	N/A
RESULTAT NET	45 196		45 196	N/A
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

MON TERRITOIRE

Annexes aux comptes annuels

FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015. Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS – COVID-19**INFORMATION AU TITRE D'UN EVENEMENT POST-CLOTURE**

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers. A la date d'arrêté des comptes de l'entreprise, celle-ci n'est pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 10 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	100,00	10 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	100,00	10 000

Etat des dettes = 1 024 688

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	826 672			826 672
Dettes financières diverses	209	209		
Fournisseurs	1 406	1 406		
Dettes fiscales & sociales	57 435	57 435		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	138 965	138 965		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 024 688	198 016		826 672

Charges à payer par postes du bilan = 5 628

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	209
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	5 419
Autres dettes	
TOTAL	5 628

MON TERRITOIRE
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 10, avenue des Vergers - 34670 BAILLARGUES
848 905758 RCS MONTPELLIER

DocuSigned by:
Marc DEBOMY
99BC9273BCB09461...
Certifié
conforme à
l'original

PROCES-VERBAL DE DECISIONS ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE

Le 30 JUIN DEUX MILLE VINGT, à MONTPELLIER à 17 heures

Monsieur Marc DEBOMY, demeurant 10, Avenue des Vergers – 34670 BAILLARGUES, en sa qualité de Président de la Société, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31.12.2019.

Monsieur Marc DEBOMY, représentant légal de la société MON TERRITOIRE, a pris les décisions suivantes relatives à :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31.12.2019 ;
- Rapport sur les conventions réglementées
- L'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2019 et quitus au Président;
- L'affectation du résultat de cet exercice ;
- Le transfert du siège social ;
- La modification des statuts ;
- La rémunération du Président ;
- Questions diverses ;
- Pouvoir pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve le rapport de gestion et les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2019 tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 45.196 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes, et donne quitus au Président.

La résolution est adoptée par l'associé unique.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 45.196 euros de la manière suivante :

- le bénéfice de l'exercice de 45.196 euros de la manière suivante :
- Réserve légale : 1.000 euros ;
- Report à nouveau : 44.196 euros.

S'agissant du 1^{er} exercice social, aucun dividende n'a été distribué jusqu'alors.

La résolution est adoptée par l'associé unique.

TROISIEME DECISION

L'associé unique constate, qu'il a été conclu 3 conventions réglementées par l'article L.227-10 du Code de commerce en cours d'exercice, et conformément à l'article L.227-10 alinéa 4 dit qu'il en sera fait mention au registre.

La résolution est adoptée par l'associé unique.

QUATRIEME DECISION

La rémunération du Président est fixée à 1.633 euros mensuel à compter du 1^{er} janvier 2020 sur 12 mois.

La résolution est adoptée par l'associé unique.

CINQUIEME DECISION

Le Président a décidé du transfert de siège social avec effet au 1^{er} juin 2020 et propose à l'associé unique d'entériner cette décision, de sorte qu'à compter de la présente, le siège social de la société sera sis :

31 Boulevard Sarrail – 34000 MONTPELLIER

La résolution est adoptée par l'associé unique.

SIXIEME DECISION

Sur proposition du Président, l'associé unique décide en conséquence du transfert du siège social, de modifier l'article 6 des statuts qui sera rédigé comme suit :

« Le siège social est fixé au 31 Boulevard Sarrail – 34000 MONTPELLIER

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département par simple décision du Président, qui est habilité à modifier les statuts en conséquence, sous réserve de ratification par l'associé unique ou par la prochaine assemblée, et en tout autre lieu suivant décision de l'associé unique ou décision collective extraordinaire des associés. »

SEPTIEME DECISION

Sur proposition du Président, l'associé unique décide en conséquence du transfert du siège social, de modifier l'article 4 des statuts qui sera rédigé comme suit :

L'associé unique donne tout pouvoir au porteur des présentes aux fins d'accomplissement des formalités de rigueur.

La résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Pour L'Associé unique, Monsieur Marc DEBOMY

MON TERRITOIRE
 Société par actions simplifiée
 Au capital de 10 000 euros
 Siège social : 10, avenue des Vergers - 34670 BAILLARGUES
 848 905758 RCS MONTPELLIER

DocuSigned by:

 09BC873BCB09461...
 Certifié
 conforme à
 l'original

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2019

L'associé unique a établi le présent rapport de gestion en application des statuts et de l'article L.227-9 du Code de commerce pour rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31.12.2019, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, avant approbation du bilan et des comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport. Il s'agit du 1^{er} exercice social, d'une durée exceptionnelle de 10 mois.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

La Société a pour stratégie de devenir le premier acteur français de la data des collectivités locales sur les thèmes de l'économie, la fiscalité, de l'immobilier économique et de l'emploi.

En 2019 :

- La Société a pris le contrôle de la société FISCALITE & TERRITOIRE sur le thème de la fiscalité locale.
- Elle a bénéficié d'un transfert conventionnel tripartite de deux de ses salariés, qui viennent renforcer le développement de la Société, au service du groupe.
- La Société a pris une participation minoritaire au capital de la société ECONOMIE & TERRITOIRE sur le thème de l'économie.

En 2020, Nous accentuons notre développement sur la cohérence des données et sur sa gouvernance. Nous renforçons notre force commerciale.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

- Il a été décidé du transfert du siège social, au 31 boulevard Sarraill – 34 000 Montpellier au 1^{er} juin 2020
- La période de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-2019 nous a conduit à poursuivre notre activité en Télétravail pour tous, sans baisse d'activité ni recours au dispositif d'activité partielle.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société envisage de poursuivre son développement sur la base de l'évolution de sa gamme produit et des données collectées.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que nous n'avons

pas comptabilisé D'activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé .

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31.12.2019 :

- Le chiffre d'affaires H.T s'est élevé à 150.000 euros ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 150.782 euros ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 91.128 euros ;
- Le résultat d'exploitation ressort à 59.654 euros ;
- Le montant total de rémunération du personnel s'élève à 58.177 euros ;
- Le montant des charges sociales s'élève à 22.943 euros.

Compte tenu d'un résultat d'exploitation de 59.654 euros contre euros au titre de l'exercice précédent, de l'impôt sur les bénéfices de 10.693 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 45.196 euros.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 1.079.884 euros.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2019 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique envisage d'affecter le bénéfice de l'exercice de 45.196 euros de la manière suivante :

Réserve légale : 1.000 euros ;

Report à nouveau : 44.196 euros.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

REMUNERATION DU PRESIDENT

Il est envisagé de fixer la rémunération du président de la Société à un montant mensuel de 1633 euros bruts,

Sur 12 mois, et ce à titre rétroactif à compter du 1er octobre 2019

RESOLUTIONSEXTRAORDINAIRES

A titre extraordinaire, il est envisagé

- De modifier les statuts afin de les mettre à jour du transfert du siège social.
- De réduire la durée de l'exercice social en cours, à une durée de 9 mois qui prendra fin le 30 septembre 2020, et de décider qu'à l'avenir, l'exercice social de la société débutera le 1^{er} octobre pour se terminer le 30 septembre.

Le Président

